AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 3534-2026
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 5 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3534-2026 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels 3461-2024 concernant un nouvel usage admissible de service professionnel comme usage principal dans la zone H115, située sur la rue Principale Ouest (route 112), entre la rue Fillion et le chemin de fer.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels, afin de rendre admissible à un usage conditionnel dans le secteur de la route 112 entre la rue Fillion et le chemin de fer, l'usage principal « service professionnel », en précisant :

- les renseignements, plans et documents exigés pour le dépôt d'une demande;
- les critères d'évaluation applicables à une demande, notamment l'intégration au milieu environnant, le nombre et la superficie maximale du bâtiment accessoire, et l'aménagement des aires de stationnement.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 novembre 2026, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 9 novembre 2026.



Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière